

21/01/2021	Contact : Matthieu PORTAFAIX portafaixm@d42.ffbatiment.fr	2021.040
------------	--	----------

Retrouvez ces informations sur notre site [www.btp42.fr](http://www.btp42.fr) à la rubrique documents

## **Salaires minima des ETAM du Bâtiment pour l'année 2021**

La commission paritaire s'est tenue le 7 janvier 2021 à la fédération régionale du bâtiment en vue de négocier la revalorisation des salaires minimaux des ETAM pour 2021.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**, les valeurs des minima annuels **sur la base de 35 heures** hebdomadaires sont les suivantes :

<b>NIVEAU</b>	<b>SALAIRES MENSUELS POUR 151,67 H</b>
Niveau A	1 555,00 €
Niveau B	1 637,00€
Niveau C	1 757,00 €
Niveau D	1 882,00 €
Niveau E	2 102,00 €
Niveau F	2 410,00€
Niveau G	2 653,00 €
Niveau H	2 964,00€

*\*Aucune rémunération ne peut être inférieure au SMIC.*

Pour les ETAM en forfait-jours, la majoration du salaire minimum conventionnel est fixée à 15 %.

<b>NIVEAU</b>	<b>ETAM EN FORFAIT-JOURS</b>
Niveau F	2 771,50€
Niveau G	3 050,95€
Niveau H	3 408,60€